

Appel à propositions d'actions pour le Plan Local Pour L'Insertion et l'Emploi de La Rochelle

Année 2010

ANNEXE 1

AXE 1 : Cahier des charges de l'accompagnement spécifique

**MISSION D'ACCOMPAGNATEUR SPECIFIQUE
DES PARCOURS EMPLOI DES PARTICIPANTS
ENGAGES DANS UN PARCOURS EMPLOI/PLIE**

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLIE

- Suivre 2 100 personnes sur 3 ans, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé,
- Faire accéder 50% d'entre elles au moins, à l'emploi aidé ou non (hors CAE, CA, CIRMA), d'une durée minimale de 6 mois dans le secteur marchand ou non marchand.
- Afin d'assurer un accompagnement de qualité, il est convenu qu'un équivalent temps plein d'accompagnateur puisse assurer le suivi de 100 participants par an.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- Objectifs d'accompagnement :

En 2010, 650 personnes au moins sur 12 mois seront concernées par l'accompagnement

- Objectifs de résultats :

L'accompagnement doit permettre, à l'issue du parcours, l'accès à l'emploi durable de 50% des personnes suivies. La validation des sorties positives s'effectuera selon les critères définis par la Commission Européenne. Les contrats de travail ou attestations signées par le nouveau salarié ou l'employeur devront être transmis à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE.

PUBLICS VISES

Conformément au Protocole d'Accord signé en avril 2008 la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Conseil Général et l'Etat décident de mettre en place un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté de l'agglomération rochelaise :

- Demandeurs d'emploi de longue durée, avec une attention particulière aux plus de 50 ans.
- Bénéficiaires du RSA
- Jeunes sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale,
- Toutes personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le public accueilli par le PLIE devra être :

- Majoritairement féminin,
- de faible niveau de qualification.

LES MOYENS HUMAINS

Le candidat présentera le profil recherché ou en poste de la personne en charge de l'accompagnement. Il précisera ses qualités, ses fonctions et le temps qu'il souhaite consacrer à l'action au regard du nombre de participants à suivre pour un Equivalent Temps Plein (ETP).

MOYENS MATERIELS

Le candidat présentera les conditions matérielles de réalisation de l'action (local, équipement, fournitures, réseau, logistique informatique...).

Il est précisé que pour assurer l'accompagnement, le bénéficiaire sera en capacité de produire des actions individuelles et collectives. Il est recommandé que l'accompagnateur puisse disposer :

- d'une ligne téléphonique, fax, accès Internet ADSL.
- d'un ordinateur en permanence, afin de saisir et d'utiliser la base VieSION PLUS.

LIEU DE REALISATION

Les accompagnements se réaliseront par ordre de priorité sur les territoires suivants :

1. Les Zones Urbaines Sensibles de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
2. Le Centre ville de la Rochelle,
3. Les communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

MODALITES

Le bénéficiaire se conformera à la procédure et aux outils mis en œuvre sur l'accompagnement dans le cadre de PLIE (document consultable sur demande à la SAG du PLIE).

Il précisera en outre, les modalités expérimentales ou innovantes qu'il propose d'apporter tant sur les actions collectives, qu'individuelles ou en direct avec les entreprises.

MODALITES DE FINANCEMENT

Le Fonds Social Européen, axe 3, mesure 31, sous mesure 312 interviendra seul ou en additionnalité des financements publics sur les dépenses suivantes :

- Temps de travail lié à l'accompagnement des participants du PLIE,
- Temps de coordination,
- Dépenses de fonctionnement lié à l'action

La proposition précisera en quoi le FSE vient renforcer l'action en matière d'accès à l'emploi durable.

EXPERIENCES

Le candidat bénéficiaire précisera ses compétences et ses savoirs en matière :

- D'accompagnement professionnel vers et dans l'emploi,
- D'implication et de participation dans le réseau des acteurs institutionnels et sociaux locaux,
- D'engagement auprès des entreprises locales.

ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

Les indicateurs de suivi et d'évaluation suivants seront à renseigner en concertation avec la SAG du PLIE, en s'appuyant sur le logiciel *VieSION PLUS*

- Nombre de personnes accompagnées (*par âge, sexe, critères d'entrée*),
- Nombre de rendez-vous,
- Nombre et nature des étapes de parcours mises en place,
- Durée moyenne du parcours,
- Nombre et nature des sorties positives validées,
- Nombre et nature des sorties sans emploi durable,
- Nombre de partenaires associés à l'accompagnement,
- Nombre d'actions différentes utilisées par le référent pour organiser les parcours,
- Autres critères d'évaluation à renseigner.

CRITERES DE SELECTION

Les moyens mis en œuvre	15%
Les modalités de fonctionnement	20%
Le coût de l'action	45%
L'expérience du candidat	20%

Contact / assistance technique
Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers
Structure d'Animation et de Gestion du PLIE
Nathalie FAUCHER - 05 46 55 34 21
plielr@wanadoo.fr